

L'Identité Nationale de Santé (INS)

L'identité Nationale de Santé s'inscrit dans les politiques d'identito-vigilance, dans une volonté de sécurisation des données de santé.

L'Identitovigilance qu'est-ce que c'est ?

L'Identitovigilance rassemble des outils destinés à fiabiliser l'identification des usagers et le référencement de leurs données de santé. Elle nécessite le respect de règles de bonnes pratiques et concerne aussi bien la prévention que le traitement des erreurs rencontrées dans ce domaine. C'est dans cette perspective que s'inscrit [l'Identifiant National de Santé \(INS\)](#)

Qu'est-ce que l'INS?

L'Identifiant National de Santé (INS) est l'un des projets socles de la feuille de route du virage numérique de « **Ma santé 2022** » et est généralisé depuis le 1er janvier 2021.

Pourquoi ?

Entre l'identité officielle de l'état civil, celle employée dans la vie de tous les jours et celle qui figure sur les documents d'assurance maladie, il y a parfois des différences qui expliquent qu'un même patient puisse être identifié différemment par chacun des multiples acteurs de son parcours de santé. Faute d'appliquer des règles communes d'identification, il est **impossible de garantir la qualité** des informations médicales partagées sur le patient ni, par conséquent, la sécurité de sa prise en charge.

A quoi sert-il ?



- Il permet de référencer les données en santé de chacun afin d'éviter des erreurs d'identification des personnes prises en charge.
- Il permet de faciliter l'échange et le partage des données de santé.
- Il contribue à la qualité de la prise en charge et à la sécurité des soins.

En **structure hospitalière**, en ville chez les professionnels de santé **libéraux** (Auxiliaires médicaux, chirurgiens-dentistes, médecins généralistes, médecins spécialistes, pharmaciens, sages-femmes, et en **structure médico-sociale** (EHPAD, structure d'accueil sociale, etc.) Acteurs du médico-social

Y a-t-il des liens entre l'INS et l'Assurance maladie pour la gestion des droits d'assurance maladie ?

Aucun !

Quelle différence avec le numéro de sécurité sociale ?



Le numéro de sécurité sociale, aussi appelé numéro INSEE ou NIR, correspond au numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Composé de 15 chiffres, il est attribué lors de l'inscription au RNIPP de toutes les personnes nées en France et des étrangers qui viennent y travailler. Ce numéro sera maintenu.

A quoi ressemble l'INS ?

Contrairement au « numéro sécu » qui peut être commun à plusieurs personnes, l'INS est personnel. Il provient des bases nationales de référence et comprend l'ensemble des informations numériques renvoyées par le téléservice INSi. Les éléments qui caractérisent l'Identité Nationale de santé sont appelés des « traits ». Dans le cadre de l'Identitovigilance, on distingue :

- Les **traits stricts** qui déterminent l'identité officielle d'un usager de la santé : **nom de naissance, date de naissance, sexe, premier prénom et autres prénoms de l'état civil, lieu de naissance**, et pour les usagers immatriculés sur les bases nationales de l'INSEE, **le matricule INS** correspondant au **NIR**.
- Les **traits complémentaires** qui précisent des données complémentaires comme : le nom et le prénom utilisés dans la vie de tous les jours, la commune de naissance, les coordonnées et numéro de téléphones utiles (usager, personne de confiance, médecin traitant...), etc.

Quels acteurs peuvent utiliser l'identité INS pour référencer les données de santé ?

Seuls les acteurs de la santé et du médico-social concourant à la prise en charge de l'usager sont tenus d'utiliser l'identité INS. Ils peuvent recourir à un tiers en qualité de sous-traitant au sens de la loi Informatique et Libertés pour la mise en œuvre de cette obligation.

Votre délégation France-Assos-Nouvelle Aquitaine s'implique...



Votre délégation France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine s'implique aux côtés de la CRIV qui est la Cellule Régionale d'Identitovigilance, une instance opérationnelle d'ESEA¹ qui conduit les actions pour améliorer les bonnes pratiques d'identification. France Assos Santé NA s'inscrit dans une dynamique d'actions à leurs côtés. Nous avons réalisé conjointement une vidéo explicative INS. Nous participons aussi à la mise en place d'une formation en e-learning, en partenariat avec le CCECQA, en direction des professionnels de santé en y incluant la place et le rôle des usagers du système de santé.

Pour aller plus loin : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/identitovigilance-au-coeur-de-la-securite-des-soins>

<https://vimeo.com/517201251>

¹ L'organisation ESEA est un **opérateur e-santé rattaché à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine** en charge de la mise en œuvre de projets e-santé auprès des acteurs publics, privés et libéraux des champs sanitaire, social et médico-social.